

le secteur public, quand on sait que les sociétés aux prises avec la récession ont sensiblement réduit leurs investissements. Voilà pourquoi je ne trouve rien d'illogique dans tout cela et suis d'accord avec ce qu'a dit M. Sinclair.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai quelque chose à dire au sujet de l'amendement.

M. le vice-président: Le député veut poser des questions? Je donne la parole au député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker).

M. Thacker: Monsieur le Président, mon vis-à-vis se rappelle-t-il que les fonctionnaires fédéraux à la retraite ont versé une cotisation spéciale à leur caisse de retraite, soit 7.5 p. 100, et qu'ils auront à épuiser les quelque 16 milliards de dollars de la caisse de retraite avant de subir une réduction comme la nôtre? En second lieu, qui sont ou qui est le premier responsable de l'inflation? Le député conviendra-t-il que c'est surtout le déficit du gouvernement fédéral et non le simple fonctionnaire qui accomplissait loyalement sa tâche?

M. Lang: Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la question du député en disant dans mon discours que 90 p. 100 de l'argent qui sert à indexer la pension des fonctionnaires provient du fonds du revenu consolidé, c'est-à-dire du contribuable.

Quant à savoir qui est la cause de l'inflation, il serait difficile de répondre à cette question d'autant plus qu'il ne me reste qu'une minute. Si la Chambre voulait m'accorder encore 15 minutes, je répondrais volontiers à cette question.

Je pense qu'il est permis de dire que nous sommes tous en partie responsables du climat d'inflation qui sévit aujourd'hui. Les causes ne sont pas uniquement intérieures puisqu'il existe des pressions internationales réelles. Sans doute monsieur le Président, la principale cause en a été l'augmentation de quelque 1500 p. 100 au cours des dernières années du prix du pétrole, ce qui a entraîné une hausse équivalente du prix de l'énergie dont se nourrit notre économie.

● (1730)

M. le vice-président: Une dernière question. La parole est au député de Halifax-Ouest (M. Crosby).

M. Crosby: Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) a très bien expliqué dans son discours pourquoi il était normal d'appliquer le programme des 6 et 5 p. 100 aux fonctionnaires à la retraite puisque l'objectif était d'épargner l'argent des contribuables. A peu de chose près, il a affirmé que puisque l'intérêt des contribuables était en jeu, le gouvernement avait le devoir d'imposer ce programme d'austérité. Le député de Victoria (M. McKinnon) et d'autres ont examiné le régime de capitalisation du fonds de retraite de la Fonction publique, rappelant que les différents fonds renfermaient 14 milliards de dollars et que les cotisations ont largement dépassé les prestations versées jusqu'à présent.

Je voudrais demander au député de Kitchener (M. Lang) s'il croit que les prestations sont payées à même l'argent des contribuables et s'il estime justifiée l'application du programme des 6 et 5 p. 100 ainsi que les dispositions du bill C-133, ou s'il

est d'accord avec moi pour dire que les deniers du public ne sont nullement en cause.

M. Lang: Monsieur le Président, je viens tout juste de donner la réponse à cette question en répondant à son collègue qui m'a posé la question précédente. Effectivement, 90 p. 100 des sommes qui servent à l'indexation des pensions des fonctionnaires à la retraite, sont assumées par contribuable. Le député a parlé d'un solde de 14 milliards de dollars; en fait, il est de 15.3 milliards de dollars. Cet argent sert à payer la pension elle-même, ainsi que 10 p. 100 de . . .

M. le vice-président: A l'ordre. La période de dix minutes réservée aux questions et aux réponses étant terminée, la présidence accorde maintenant la parole au député de Churchill (M. Murphy).

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais parler de l'amendement au bill C-133 qui empêcherait la Chambre d'adopter ce projet de loi avant six mois, et je voudrais parler également du projet de loi proprement dit. Avant cela, je voudrais toutefois donner la réplique à un des députés conservateurs qui ont parlé cet après-midi et qui a déclaré que le NPD commençait à s'intéresser aux pensions.

Monsieur le Président, aucun député n'oserait nier que notre collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), a été le porte-parole des pensionnés de toutes les régions du pays, des hommes, des femmes, des anciens combattants ou de tous les autres Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Nos déclarations sur les pensions sont logiques et elles se tiennent. Certains feraient vraiment bien de vérifier le compte rendu avant de parler à la Chambre.

Lorsqu'on examine le projet de loi à l'étude, monsieur le Président, on constate qu'il présente bien des aspects discutables. Un des aspects qui nous préoccupent, c'est que le gouvernement abuse de la confiance des gens. Le président du Conseil du Trésor (M. Gray) a dit tout à l'heure que rien n'avait été stipulé par écrit. Il n'existe pas de contrat par écrit entre le gouvernement et les retraités, les syndicats de la Fonction publique ou l'association représentant les fonctionnaires retraités. C'est ce que le ministre a dit. C'est ainsi que le ministre justifie ses agissements. Tenir sa parole, ce n'est pas seulement respecter un contrat par écrit. Comme on l'a dit dans plusieurs mémoires qui ont été présentés au comité chargé d'étudier ce projet de loi, il existe une entente à l'amiable et le gouvernement a donné sa parole à ses employés et aux retraités. Le gouvernement actuel et celui du très honorable L. B. Pearson qui l'a précédé ont promis que la pension de la Fonction publique ne serait pas modifiée sans avoir consulté les parties en cause. Le gouvernement n'a pas dit «sans consultation; toutefois, dans le cas d'un budget, nous ne vous en parlerons pas». Il n'a pas dit cela. Le premier ministre Pearson et les présidents du Conseil du Trésor qui se sont succédé—pour la plupart des ministres du cabinet libéral—ont dit «Voici votre régime de pension». Le gouvernement a même publié une brochure dans laquelle il explique qu'il n'y aura aucune modification sans consultation. Et ce bill trahit cette promesse.